



Compte rendu de l'Assemblée Générale du 23.06.2020.

L'Assemblée Générale de la SFB a eu lieu le 23 juin 2020 en visio-conférence.
M. Gilles Prémel Cabic a présidé la séance en sa qualité de Trésorier.

Présents :

M. Gilles Prémel Cabic, membre du bureau de la SFB, trésorier
Mme Françoise Millo, membre du bureau de la SFB
Mme Marie-Christine Nigon-Boer, membre du bureau de la SFB
Mme Brigitte Steppé-Chevance, membre du bureau de la SFB
Mme Assia Benoît, membre aspirant
Mme Ghislaine Cornuau, membre aspirant
M. Jean-Pierre Bizet, consul adjoint
Mme Carole Liedorp, agent du service social du consulat
Mme Catherine Libeaut, conseillère consulaire
Mme Marie Masi, présidente de Français du Monde-ADFE
M. Tanguy Le Breton, président de l'association Français des Pays-Bas
Mme Marie Goude, membre

M. Maxime Lelièvre, assistant parlementaire du député du Benelux, a assisté à notre AG en tant qu'auditeur. Le bureau le remercie pour son intérêt pour notre association.

Procurations :

Mme Véronique LeVaillant
Maître Isabelle Heuzé
Mme Denise Bossan
M. Marcel Laurence
M. François Mengin
M. Henry Her
M. Jean-Luc Deboudt
M. Ginek Krawczyk
Mme Chloé Genovesi Fluitman

Excusés (problèmes de connexion) :

M. François Boubal
M. Jean-Luc Marcillaud

Agenda :

Ouverture, consultation de tous les membres sur l'ordre du jour
Présentation des activités conduites au cours de l'année 2019, présentation et approbation du rapport moral de la SFB
Présentation et approbation du rapport financier de la SFB pour l'année 2019
Cotisations : montants pour 2020
Vote/élections des membres du bureau
Questions diverses

I- Remerciements aux personnes présentes

Tour de table / présentation de chacun

Catherine Libeaut interroge le comité sur la présence de l'assistant parlementaire. M. Pieyre-Alexandre Anglade, député des Français du Benelux souhaitait assister à cette AG mais n'a pu le faire. Son assistant parlementaire, M. Maxime Lelièvre, le remplace.

II- Mot pour Chantal Ostwinkel-Krasnopolski

Nous parlons de la disparition abrupte de la Présidente, Chantal Ostwinkel-Krasnopolski et de son dévouement auprès des ressortissants Français en difficulté, de ses actions, de sa présence constante pour aider et écouter nos compatriotes et enfin de sa bonne collaboration avec le consulat. Les témoignages bienveillants sont unanimes.

III- Rappel de la mission et du fonctionnement de la SFB

La Société Française de Bienfaisance, créée en 1883 à Amsterdam, est une association sans but lucratif, apolitique et de confession neutre. Elle est reconnue d'utilité publique aux Pays-Bas depuis janvier 2014 (Statut ANBI).

Le but de cette association est de secourir les Français en grande difficulté résidant aux Pays-Bas. La SFB essaie d'apporter aide et réconfort, également un soutien moral non négligeable.

Tous les dossiers traités par la SFB lui sont transmis par le service social du Consulat Général de France à Amsterdam. Les Français en difficulté ne saisissent pas directement la SFB. Ils s'adressent d'abord au service social du Consulat Général qui instruit les dossiers.

IV- Compte-rendu moral de l'année 2019

Une partie des activités conduites en 2019 concerne la stabilisation de son fonctionnement après le décès de la présidente de la SFB :

- Récupération des informations / archives incluant la liste des bénéficiaires et la liste des membres. Des remerciements sont adressés à Carole Liedorp, Emmanuelle Ornon, Laurence Leenstra ainsi qu'à la famille de Chantal pour leur aide
- Evaluation du site web : Laurent Phélep s'est chargé d'une mise à jour du site web. La SFB le remercie ainsi qu'Alix Guillard pour son aide et son support.
- L'abonnement à la boîte postale de la SFB a été annulé, car la boîte postale était peu utilisée et trop onéreuse. L'utilisation de courriels est dorénavant privilégiée pour réduire les coûts de fonctionnement.
- Gilles et Brigitte ont dorénavant accès au compte bancaire de la SFB.
- Gilles et Marie-Christine ont dorénavant accès à la boîte de courriels de la SFB.
- Durant l'année 2019, 2 membres ont été contactés pour faire part du bureau : Ghislaine Cornuau et Assia Benoit.
- Le bureau tient à remercier Maître Heuzé pour avoir procédé à une vérification des statuts et avoir ainsi participé à la préparation de l'AG.
- L'abonnement à la CCI a été reconduit pour un an.

La SFB a aussi pu aider des familles ou personnes seules durant l'année 2019. La SFB a conduit les actions suivantes :

- Dons aux personnes (maximum environ 200 euros)
- Don/achat de literie (environ 500 euros)
- Paiement de frais d'incinération pour un animal
- Paiement de frais de rapatriement d'une maman et de son fils

V- Compte-rendu financier de l'année 2019

Le compte rendu financier pour l'année 2019 est présenté par le trésorier. Les recettes et les dépenses sont stables et en équilibre, 5880 euros pour les recettes et 5314 euros pour les dépenses. Il n'y a donc aucun déficit en 2019. La réserve financière est stable.

La SFB n'accorde plus de (gros) prêts suite à des problèmes de non remboursement par les destinataires.

Les recettes 2019

Il y a peu de changement par rapport à l'année 2018, on note un peu moins de remboursements mais plus de recettes de dons.

La subvention MAEDI se monte à 1.000 euros. Les placements bancaires restent sûrs (+689 euros).

Les dépenses 2019

Il y a eu moins de secours exceptionnels qu'en 2018, 1 prêt a été octroyé et remboursé dans l'année. Les frais de gestion sont plus importants : à noter que l'assurance n'avait pas été payée en 2018, donc régularisée en 2019.

Questions/actions :

Les frais mentionnés sur les factures de la KVK sont à contrôler (dépense de 48.40 euros).

VI- Montant des cotisations

Les montants des cotisations restent inchangés :

- Membre actif : 30 euros
- Cotisation de soutien : 50 euros
- Membre bienfaiteur : 100 euros

VII- Renouvellement du bureau

En regard des statuts, le bureau actuel démissionne.

Une nouvelle formation du bureau est proposée, elle est constituée de : Mme Françoise Millo, Mme Marie-Christine Nigon-Boer, Mme Brigitte Steppé-Chevance, Mme Assia Benoît, Mme Ghislaine Cornuau et M. Gilles Prémel Cabic.

La nouvelle formation est acceptée à l'unanimité et se réunira ultérieurement pour l'attribution des fonctions.

VIII- Perspective pour 2020

En raison de la crise du Covid-19, Mme Carole Liedorp signale qu'elle a plus de demandes d'aides en cours (6) que les années passées.

IX- Conclusions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21h30. Le bureau remercie tous les participants.